

PHOTO DU PRODUIT



NOM DU PRODUIT

MYVERA CRUSH Mind + | Complément alimentaire avec caféine

CODE

INTA002-12

FORMAT

12 bouteilles

INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION ET CERTIFICATIONS



INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION ET CERTIFICATIONS

Check your local municipal regulations
Verifica le disposizioni del tuo Comune

DESCRIPTION

MYVERA CRUSH Mind + est un complément alimentaire nootropique avec caféine à base de jus et de pulpe d'Aloe vera et de Vitamine C, caractérisé par un délicieux arôme de pomme. Possédant de nombreuses propriétés bénéfiques, l'Aloe Vera et la vitamine C sont convenablement équilibrés dans la boisson pour former le complexe breveté ALO-COMPLEX™, qui exerce une action purifiante et antioxydante sur le corps. Conçue pour soutenir la mémoire, renforcer les différentes fonctions cognitives et favoriser la concentration, la formule spéciale de MYVERA CRUSH Mind + contient :

- Citicoline, précurseur de l'acétylcholine, qui régule les transmissions neuronales et améliore les fonctions cognitives ;

- Guarana, riche en caféine, qui offre un regain d'énergie durable, contrant la fatigue et augmentant la vigilance ;
- Centella, qui soutient les fonctions cognitives ;
- Carnitine, qui stimule l'activité neuronale et favorise la mémoire et la concentration.

MODE D'EMPLOI

Bien agiter avant emploi. Il est recommandé de prendre 1 bouteille par jour et de consommer le produit réfrigéré. La présence d'un léger dépôt est normale et n'altère en rien la qualité du produit. Cela est lié aux caractéristiques intrinsèques des substances d'origine végétale.

AVERTISSEMENTS

Les compléments alimentaires ne sont pas destinés à remplacer un régime alimentaire varié et un mode de vie sain. Tenir hors de portée des enfants de moins de 3 ans Ne pas administrer aux enfants de moins de 12 ans. Consulter le médecin en cas de grossesse ou d'allaitement. Ne pas utiliser le produit pendant des périodes prolongées sans avoir consulté un médecin. Ne pas dépasser la dose journalière recommandée.

INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS : Eau ; Alo-complex™ : [pulpe de gel d'aloé vera (Barbadensis Miller)) (20%),Acide Ascorbique (Vitamine C) (0,04%)] ; Citicoline Sodique ; base de L-Carnitine ; Extrait sec de graines de Guarana (Paullinia cupana Kunth) tit. 10 % de caféine ; arôme pomme(0,15%); Extrait sec d'herbe de Centella (Centella Asiatica) tit. 20 % de dérivés triterpéniques ; acidifiant : acide citrique.

DDM À PARTIR DE LA DATE DE CONDITIONNEMENT

12 Mois

CONDITION DE CONSERVATION

TENEUR MOYENNE EN INGRÉDIENTS CARACTÉRISTIQUES

Ingrédients	Par dose	Par dose quotidienne maximale	% VNR *
ALO-COMPLEX™		57,11 g	-
Aloe vera Gel pulpe (Barbadensis Miller)		57 mL	-
Acide ascorbique (vitamine C)		110 mg	137,5%
Citicoline sodique		500 mg	-
dont Citicoline		478 mg	-
L-Carnitine		335 mg	-
Extrait sec de graines de Guarana (Paullinia cupana Kunth) graines 10% caféine		300 mg	-
dont Caféine		30 mg	-
Extrait sec d'herbe Centella (Centella Asiatica) 20% dérivés triterpéniques		200 mg	-
dont dérivés triterpéniques		40 mg	-

*VNR % Valori nutritivi di riferimento giornaliero negli adulti per vitamine e sali minerali ai sensi del Regolamento UE 1169/2011

DÉCLARATION DES ALLERGÈNES

Chogan Group S.p.A. déclare que, selon la documentation fournie par les fournisseurs de toutes les matières premières achetées, le produit susmentionné contient/ne contient pas les substances qui peuvent provoquer des allergies ou des intolérances mentionnées à l'annexe II du règlement de l'UE n° 1169/2011, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Chogan Group S.p.A. déclare également que le phénomène de contamination croisée par les allergènes est géré selon des procédures internes.

ALLERGÈNES

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des: a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) maltodextrines à base de blé (*); c) sirops de glucose à base d'orge; d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élèver le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
2. Crustacés et produits à base de crustacés.	NON	NON	NON
3. Ceufs et produits à base d'œufs.	NON	NON	NON
4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de: a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes; b) la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.	NON	NON	NON
5. Arachides et produits à base d'arachides.	NON	NON	NON
6. Soja et produits à base de soja, à l'exception: a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées (*); b) des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja; c) des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja; d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élèver le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception: a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole; b) du lactitol.	NON	NON	NON

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
8. Fruits à coque, à savoir: amandes (Amygdalus communis L.), noisettes (Corylus avellana), noix (Juglans regia), noix de excelsa), pistaches (Pistacia vera), noix de Macadamia ou du Queensland (Macadamia ternifolia), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.	NON	NON	NON
9. Céleri et produits à base de céleri.	NON	NON	NON
10. Moutarde et produits à base de moutarde.	NON	NON	NON
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	NON	NON	NON
12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.	NON	NON	NON
13. Lupin et produits à base de lupin.	NON	NON	NON
14. Mollusques et produits à base de mollusques.	NON	NON	NON